

PETITION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
DU SERVICE SOCIAL DU 10^{ème} ARRONDISSEMENT
ESPACE PARISIEN DES SOLIDARITES

Nous tenons à vous faire part que face à la montée en charge de notre travail et dans un contexte de réorganisation incessante des services, nous ne sommes plus en mesure d'assurer un accompagnement social de qualité auprès des usagers. Nous agissons la plupart du temps dans l'urgence, aux dépens de notre mission essentielle de prévention.

Le service social de proximité se substitue à de nombreux partenaires qualifiés (médicaux, sociaux, administratifs..) qui nous adressent des usagers qui relèvent de leurs compétences. Il n'y a plus aucun filtre pour définir les critères d'orientation et de suivi vers notre service social généraliste.

Nous sommes de surcroît sollicités pour accomplir de multiples tâches, actions et permanences à l'extérieur au détriment des usagers que nous accompagnons et incompatibles avec notre emploi du temps.

L'équipe est submergée, à bout de souffle et s'interroge sur le sens du travail social perdu dans un labyrinthe où notre identité professionnelle reste floue.

De telles conditions de travail portent atteinte à notre santé et ne peuvent pas perdurer.

Aujourd'hui, nous tirons la sonnette d'alarme et nous souhaitons que des dispositions soient prises sur les points suivants:

- > Limiter notre file active à 70 suivis.
- > Limiter à 2 Informations Préoccupantes maximum en même temps.
- > Limiter les attributions des situations de familles à l'hôtel : prises en charge par le 115 et par l'ASE
- > Filtrer les IP qui relèvent directement de la BM, ou du judiciaire (Abus sexuels...viol...traces de coups...). Filtrer celles qui sont adressés à la CRIP par d'autres services sociaux spécialisés qui connaissent bien la situation, qui ont déjà évalué et qui demandent notre évaluation. Filtrer celles qui « ne sont pas des IP ».
- > Filtrer les attributions temporaires des postes vacants qui ne nécessitent pas notre diligence.
- > Orienter systématiquement les Personnes vulnérables « Cas complexes » vers la MD2A et/ou l'Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Agé. Ces problématiques nécessitant un suivi chronophage relèvent de services qualifiés.
- > Suspendre tous les projets territoriaux chronophages ; « actions collectives » « permanences extérieures », « aller vers ».
- > réorienter les bénéficiaires du RSA rebasculés vers notre service par les associations qui ne sont plus subventionnées.
- > Rebasculer les orientations de l'EPI relevant habituellement du réseau associatif spécialisé (problématiques psychiatriques et/ou psychologiques) dont les marchés n'ont pas été renouvelés.
- > Discuter des modalités de traitement des « signalements pompiers », « du plan canicule ».

Nous sollicitons des réponses dans le cadre d'une réunion extraordinaire courant octobre.